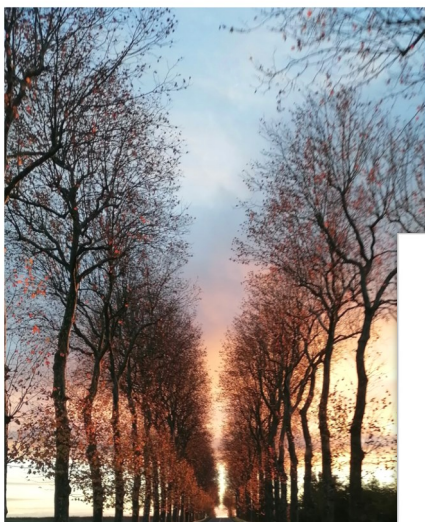
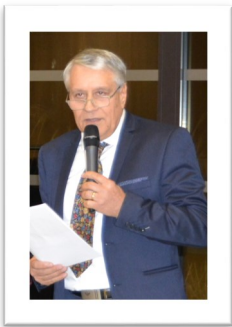




Bulletin municipal Ladon 2023



Mairie de Ladon
Tel .02.38.95.50.22
mairie.ladon@wanadoo.fr
Site internet : mairiedeladon.fr
Page Facebook :
Mairie de Ladon 45



Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 2022 prend fin, notre quotidien a été quelque peu perturbé par cette épidémie encore présente. Les phénomènes climatiques qui s'accroissent partout sur la planète nous amènent à réfléchir sur nos comportements. Les hausses des énergies et du coût de la vie nous plongent dans une situation et un avenir très préoccupant. Il nous a fallu adapter notre fonctionnement et restreindre nos dépenses.

Depuis la loi NOTRe, beaucoup de compétences ont été transférées à la communauté de communes ; nous n'avons plus la possibilité d'intervenir directement. L'entretien de la voirie et de l'éclairage public en font partie, ce qui est le plus visible pour l'habitant.

La fibre optique est arrivée sur la commune, chaque foyer va pouvoir s'y raccorder s'il en fait la demande auprès de son opérateur. Les travaux de construction de l'école élémentaire avancent à grands pas, ce nouveau groupe scolaire sera opérationnel à la rentrée de septembre. Le restaurant scolaire a été refait durant les vacances d'été. Après la fin de ces travaux, la salle Lafont située à l'étage, qui héberge actuellement deux classes redeviendra une salle communale. Les deux salles de classes du rez-de-chaussée, côté mairie seront transformées en salle de mariages pour remplacer celle située à l'étage. Les deux autres salles de classes du côté cour seront dédiées à la bibliothèque.

Les associations sans exception ont été contraintes de ralentir, voir d'arrêter leurs activités. Certaines ont vu leurs effectifs diminuer avec plus ou moins d'importance et, de ce fait rencontrent des difficultés pour repartir avec un fonctionnement normal. De nouvelles habitudes ont été prises durant la pandémie. Le contact a été rompu pour un nombre important d'adhérents. Je félicite tous les responsables et encadrants bénévoles des associations de la commune pour le travail effectué, le courage et l'envie qui les animent à poursuivre leur mission envers les autres.

Nous souhaitons que tous soient unis pour regarder l'avenir avec confiance, optimisme et pour maintenir la solidarité. Nous devons continuer à travailler pour mener à bien les projets et apporter les services aux habitants.

Tous mes encouragements vont aux entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, à tout ceux qui font fonctionner l'économie alors que la période que nous vivons n'est pas facile pour eux et qui se battent pour vivre à travers la complexité des systèmes et les exigences multiples.

Cette nouvelle année me vaut l'occasion de témoigner ma reconnaissance aux agents communaux affectés aux services techniques, aux écoles, au nettoyage des locaux, au secrétariat de mairie pour leur accompagnement et leur patience envers les administrés souvent pressés, agités et pas toujours faciles. Je remercie tous les élus du conseil municipal qui oeuvrent pour la commune avec des moyens de plus en plus restreints.

Alors que l'actualité reste compliquée et que chaque jour porte son lot d'événements inquiétants, il faut garder le cap.

L'équipe municipale et le personnel, vous adressent leurs vœux d'espoir et d'optimisme. Que cette année 2023 soit pour vous remplie d'amitié, de solidarité et de bonheur.

Bonne année à vous toutes et tous.

Que vous soyez heureux et en bonne santé.

Albert Février

COMMISSIONS COMMUNALES

PERSONNEL COMMUNAL, SECURITE

Guy VAAST, maire-adjoint, vice-président
Christian CHESNOY, Raphaël ALLEAU, Alain
LETORT, Daisy BOUCHOUX

ECONOMIE, COMMERCE, SANTE, MARCHÉ

Christine BRECIE-LEPLAT, maire-adjoint,
vice-présidente
Jean-Michel CHAUVEAU, Raphaël ALLEAU,
Stéphanie DENAES, Frédéric GLAUME,
Audrey MARTINEZ, Alain LETORT

EAU, ASSAINISSEMENT, DEFENSE INCENDIE, EAU PLUVIALE

Christian CHESNOY, maire-adjoint,
vice-président
Jean-Michel CHAUVEAU, Alain LETORT,
Gérard CHARBONNIER

EDUCATION, VIE, RESTAURANT ET TRANSPORT SCOLAIRES

Nathalie BRISSET, maire-adjoint, vice-présidente
Stéphanie DENAES, Sandrine BESNARD,
Alain LETORT, Daisy BOUCHOUX

BATIMENTS, TRAVAUX, ENTRETIEN, VOIRIE, URBANISME

Christian CHESNOY, maire-adjoint,
vice-président
Jean-Michel CHAUVEAU, Raphaël ALLEAU,
Audrey MARTINEZ, Alain LETORT,
Gérard CHARBONNIER

FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, SANITAIRE, PROPRETE

Christine BRECIE-LEPLAT, maire-adjoint,
vice-présidente
Christian CHESNOY, Nathalie LAURENT,
Frédéric GLAUME, Alain LETORT

COMMUNICATION, DEMATERIALISATION, BULLETIN MUNICIPAL, FLYERS

Guy VAAST, maire-adjoint, vice-président
Nathalie BRISSET, Nathalie LAURENT, Audrey
MARTINEZ, Alain LETORT, Daisy BOUCHOUX

SALLES COMMUNALES, RESERVATIONS, CON- CESSIONS CIMETIERE, FESTIVITES

Guy VAAST, maire-adjoint, vice-président
Christine BRECIE-LEPLAT, Alain LETORT, Gérard
CHARBONNIER

ASSOCIATIONS, ACTIONS PARTICIPATIVES, JEUNESSE

Nathalie BRISSET, maire-adjoint, vice-présidente
Stéphanie DENAES, Sandrine BESNARD, Frédéric
GLAUME, Alain LETORT

FINANCES, PROJETS

Albert FEVRIER, maire, vice-président
Jean-Michel CHAUVEAU, Alain LETORT,
Gérard CHARBONNIER, Daisy BOUCHOUX

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Albert FEVRIER, maire, vice-président
Guy VAAST, Christian CHESNOY,
Gérard CHARBONNIER, Jean-Michel CHAUVEAU,
Alain LETORT, Daisy BOUCHOUX

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Alain LETORT
Frédéric GLAUME
Gérard CHARBONNIER

**En plus des membres désignés, le maire est
président de droit, les adjoints sont membres
d'office et participent à toutes les commis-
sions, et à toutes les réunions annexes.**



CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : Albert FEVRIER, Nathalie BRISSET

PERSONNELS DE MAIRIE

Effectif au 1er janvier 2023



Secrétariat général

CHARMOIS Sylvie

Secrétariat Général de Mairie et des élus
Finances
Gestion des ressources humaines
Conseils municipaux
Commandes Publiques
Gestion des élections



Services Techniques

CHEMIN Joëlle

Traversée des écoles
Assistant prévention
Gestion fournitures
Entretien des bâtiments communaux

GALHA Antonio

Entretien des bâtiments communaux
Voirie
Espaces verts

MOULET Fabrice

Voirie
Espaces verts

CHESNOY Jonathan

Voirie
Espaces verts



Agence Postale Communale

BLADY Sandrine

Accueil à l'Agence Postale Communale
Surveillance de cour pause méridienne



Accueil

DUBOIS Aurore

Accueil aux administrés
Etat civil
Service à la population
Affaires scolaires
Régies : cartes cantine + salles communales
Communication
Urbanisme
Assistante comptabilité
Plan Communal de Sauvegarde

Entretien et service scolaire

CORREIA Florence

Cartes de cantine
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

BOURILLON Stéphanie

Transport scolaire
Restaurant scolaire
Entretien des locaux
Accompagnante bus scolaire

GERVAIS Candy

Restaurant scolaire
Entretien des locaux
DESBOIS Audrey
Entretien des locaux

LEBERT Nathalie

Agent spécialisé des écoles maternelles ATSEM
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

BOISGIBAUT Aléxia

Agent des écoles maternelles
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

COUTELLIER Aline

Agent spécialisé des écoles maternelles ATSEM
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

MOUCHANAT Cécile

Agent des écoles maternelles
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

CHESNOY Nelly

Agent des écoles maternelles
Restaurant scolaire
Entretien des locaux

GARDERIE DIABOLO

L'accueil Diabolo Menthe est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h.
Nous accueillons sur le périscolaire du matin plus de 40 enfants et sur celui du soir une trentaine d'enfants.

Nous accueillons les mercredis une vingtaine d'enfants en continu de 7h à 19h.

Pour plus de renseignements les familles peuvent appeler le numéro suivant : 02.38.97.32.38 sur les horaires d'ouverture de la structure ou contacter par mail à l'adresse suivante : acm.diabolo@gmail.com



L'équipe de l'accueil de Ladon est composée d'une directrice, Marie et de 4 animatrices : Delphine, Vicky, Léa et Aurore.

Nous travaillons sur des thèmes choisis en concertation avec les enfants. Les animatrices mettent en place des activités centrées sur les demandes des enfants et leurs projets.

Les enfants comme l'équipe apprécient tout particulièrement décorer nos locaux intérieurs comme extérieurs en fonction des saisons, des envies...



ECOLE MATERNELLE

Cette année le nombre d'élèves dans l'école est de 70, soit :

- Élèves de PS : 30
- Élèves de MS : 18
- Élèves de GS : 21

répartis entre les trois enseignants :

- Monsieur MINGUET Thomas, directeur de l'école pour les PS/MS (13+9)
- Madame LAVRAT Mathilde pour les PS/GS (17+6)
- Madame PIPINO Margaux pour les MS/GS (9+15)



Cette année, dans le cadre du projet d'école, les trois classes étudient les contes traditionnels.

De Boucle d'or aux Trois petits cochons en passant par Cendrillon, Hansel et Gretel, Le petit chaperon rouge ou encore Le vilain petit canard, les contes seront travaillés sous toutes leurs formes, de leurs différentes versions initiales à leurs versions détournées plus récentes.

Des projets de sorties et de spectacles sont aussi au programme.

Quelques productions d'élèves pendant le premier trimestre



Les équipes enseignantes dans nos écoles



*Nathalie Lebert
Alexia Boisgibault, ATSEM
et Miguel Réméné,
service civique.*

A la maternelle



*Thomas Minguet entouré de
Margaux Pipino et Mathilde Lavrat.*

A l'élémentaire



*Eva Houffshmitt,
qui, depuis la rentrée,
remplace Patricia Chervin,
lors de ses journées
consacrées à la direction
de l'école.*

De gauche à droite :

*Emilie Gibot, Julie Riverain, Karine Heutte,
Patricia Chervin, Sandra Dardelet, Isabelle Lecatre,
Aurélie Aliaga.*

*Léa Vives et Lilou-Rose Carletti,
deux services civiques en soutien de l'équipe enseignante
jusqu'à la fin de l'année scolaire.*



ECOLE ELEMENTAIRE

A la rentrée scolaire 2022-2023, l'école a bénéficié d'une ouverture de classe, passant ainsi à 7 classes avec 160 élèves. Cette septième classe se trouve dans les locaux de la maternelle.

L'équipe enseignante inchangée avec Julie Riverain pour les CP, Isabelle Lecatre pour les CP/CE1, Patricia Chervin pour la direction et les CE2, Aurélie Aliaga pour les CE2/CM1, Karine Heutte pour les CM1/CM2 et Sandra Dardelet pour les CM2, a donc accueillie Emilie Gibot pour la classe de CE1/CE2 et Eva Houffscmitt qui prend les temps de décharge de direction (tous les lundis et un mardi sur trois).

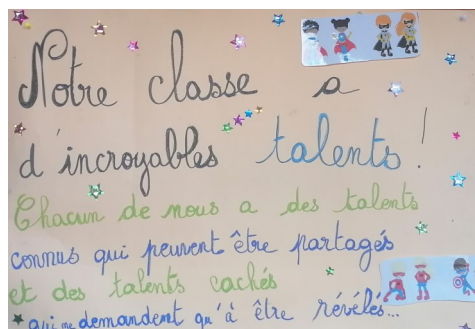
Léa Vives et Lilou-Rose Carletti sont en service civique jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au cours de la première période, des classes ont visité la ferme pédagogique Coqalane à Chapelon et toutes les classes ont participé aux Virades de l'Espoir en se rendant à pied jusqu'à Villemoutiers. Cinq classes pratiquent la randonnée pédestre tous les vendredis. Quatre classes ont participé à un cross organisé à l'étang des Bois de Lorris.

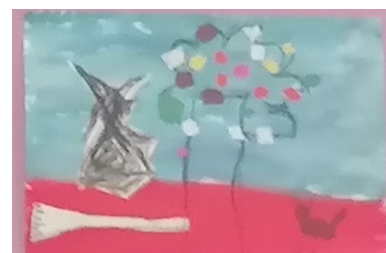
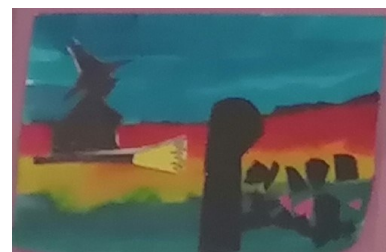
Les projets à venir : carnaval le 14 avril, participation à un concert des Jeunesses Musicales de France avec un champion de beatbox fin mars, exposition de sciences « de la Terre à l'Univers » en avril, spectacle offert aux élèves par la Communauté de Communes en mai, fête de fin d'année le 30 juin et projet de classe découverte de deux jours au Puy du Fou pour tous les élèves du CE2 au CM2.

Tous les élèves et l'équipe enseignante ont hâte de rejoindre les locaux de la nouvelle école en septembre 2023.

Sur le thème des SUPERS HEROS pour les CM1/CM2



Sur le thème
du jour et de la nuit...
des ombres
pour les CP/CE1



Pose de la première pierre de la nouvelle école

Le vendredi 24 juin, après-midi, en présence de M. Anthony BROSSE, député de notre 5^{ème} circonscription, M. Marc GAUDET, président du Conseil Départemental, M. Alain GRANDPIERRE, conseiller départemental, M. Frédéric NERAUD, président du PETR, Mme Marie-Laure BEAUDOIN, conseillère départementale, M. BOURGOIN, architecte maître d'oeuvre, Mme BEZARD, secrétaire générale de la Sous-Préfecture, Mme l'adjointe de l'Inspection Nationale, Mme CHERVIN, directrice de l'école élémentaire de Ladon, des maires des communes voisines, adjoints et conseillers élus de Ladon, M. FEVRIER, Maire et Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, a posé la première pierre de la future école élémentaire de notre commune.

Ce projet commun a abouti après plus de 10 ans. Les travaux avancent sans retard et seront finis d'ici la fin de l'année scolaire, pour une ouverture à la rentrée scolaire 2023.

Nul doute que cette future école assurera aux enseignants qui y exerceront de meilleures conditions de travail et aux parents une certaine sérénité. N'oublions pas que cette réalisation a pour but premier le bien-être de nos petits apprenants et espérons qu'ils y trouveront un lieu de vie à leur goût, pour une meilleure réussite dans leurs apprentissages.



PLAN ET TRAVAUX EN IMAGE

Après les fouilles obligatoires de l' INRAP et une démolition des anciens bâtiments en juin 2022, les travaux de la nouvelle école élémentaire commencés début 2022, avancent dans le respect des délais annoncés, sous l'égide du cabinet de maîtrise d'œuvre Avenisia et de l'architecte M. Vincent Bourgoïn. Ce dernier a choisi les coloris des sols, du carrelage mural, de la peinture des murs en collaboration avec toute l'équipe enseignante.

Outre les 6 classes prévues, dotées chacune d'un coin évier et d'un local de rangement commun à deux classes, l'école comportera un grand hall d'entrée, deux bureaux pour le RASED et le psychologue scolaire, une infirmerie, des toilettes filles, garçons et enseignantes, un local technique, un local de stockage, un local pour les matériels et produits d'entretien, une grande salle polyvalente, une salle pour les enseignantes et un bureau de direction. Un accès à la cantine se fera de la cour par un SAS équipé de toilettes, lavabos et vestiaires. La cantine a été rénovée pendant l'été 2022 pour une meilleure insonorisation et isolation avec un rabaïssement des plafonds de 40cm, des extracteurs d'air, des éclairages Led, de nouveaux sols et peintures et une porte de séparation entre le coin repas des petits de l'école maternelle et celui des grands.

Les travaux devraient être terminés fin mai 2023 pour une ouverture officielle à la rentrée 2023.



EVENEMENTS 2022



FOIRE EXPOSITION ET VIDE GRENIER DU 1ER MAI

Après deux ans d'absence, la traditionnelle Foire Exposition du 1er mai de Ladon était enfin de retour par une belle journée ensoleillée. Organisée par le comité des fêtes et son nouveau président Sébastien Mikolajczyk, avec le soutien de la mairie, l'inauguration a réuni quelques élus invités pour l'occasion dont Mme Marianne Dubois, députée, M. Alain Grandpierre, conseiller départemental, le Lieutenant Benoît Chareyre, M. Jean-Jacques Malet, maire de Bellegarde, Mme Valérie Martin, vice-présidente de la Communauté de communes et maire de Lorris ainsi qu' Albert Février, maire et président de la communauté de communes. Tous ont pu apprécier la venue des miss représentant le Loiret et le Centre Val de Loire.

Le samedi 14 mai, Albert Février et ses adjoints ont souhaité les 100 ans de Mme Boudoux, à son domicile, quartier du petit Chaillau. À la fois maman de trois enfants, mamie de quatre petits-enfants et arrière grand-mère de huit arrière-petits-enfants, la doyenne de la commune réside à Ladon depuis son arrivée dans le village en 1981. C'était pour elle un jour mémorable car presque toute sa famille était venue pour cet anniversaire exceptionnel.



Un départ en retraite bien mérité !

Le vendredi 20 mai, en début de soirée, les élus ont organisé un événement festif pour le départ à la retraite de Bruno Souton. Après une carrière débutée dans la charcuterie puis quelques années dans la plasturgie, l'industrie et autres, Bruno a pris ses fonctions à la mairie en 2010. C'est un homme qui a toujours été disponible et efficace et dont la devise était "à chaque problème, il y a une solution". Après le discours d'Albert Février, Bruno a pu découvrir les cadeaux faits par la mairie...du matériel de soudage et autres afin qu'il s'ennuie pas (on lui fait confiance pour cela) et d'autres offerts par ses collègues, amis, membres du corps enseignant et élus.

Nous avons ensuite partagé le verre de l'amitié.

Nous lui souhaitons tous une très bonne retraite bien méritée.



Le Jeudi 8 juillet était aussi pour Claire Joubert, directrice de l'école maternelle et enseignante de la classe des grandes sections un jour particulier. Après plus de 24 ans dans nos écoles, elle a décidé de voguer vers d'autres lieux. Arrivée pour la rentrée 1997/98, elle faisait au préalable des remplacements dans les écoles du secteur.

De septembre 1998 à juin 2006, elle a enseigné en classe de CM2 ; en septembre 2006, elle quitte l'école élémentaire pour s'occuper de la classe des moyennes sections puis ensuite des grandes sections. Après le départ de Marie Noëlle Beauvallet-Gangloff en 2011, elle prend les fonctions de direction pendant un an, puis à nouveau à partir de septembre 2016 jusqu'à ce jour. Elle a, depuis, intégré l'école des Bordes pour enseigner aux élèves de CE1-CE2. C'est tous ensemble, équipe pédagogique, ATSEM et élus que nous lui avons souhaité bonne continuation. Sandrine Coqueron et Isabelle Bergonzi ont aussi quitté l'école maternelle pour d'autres horizons.



Les commémorations 2022

Le dimanche 8 mai, par une belle matinée ensoleillée nous avons commémoré le 77ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Après un dépôt de gerbe et un recueillement devant le monument Place de la Mairie, le cortège, mené par les porte-drapeaux suivis de M. Albert Février, maire de Ladon, ses adjoints et conseillers municipaux ainsi que quelques habitants, parents et enfants fidèles au devoir de mémoire, s'est ensuite dirigé vers le monument Place de la Victoire.

Après avoir déposé une deuxième gerbe, des discours ont été prononcés par Noëlle Lebègue et Albert Février. Tout le monde a ensuite chanté la Marseillaise, au son de la clarinette de notre regretté Emile Penot, disparu peu de temps après, le 27 juin 2022.

Le cortège a continué sa marche en rejoignant la Place de la Croix Blanche devant la plaque commémorative des fusillés pour les mêmes protocoles.

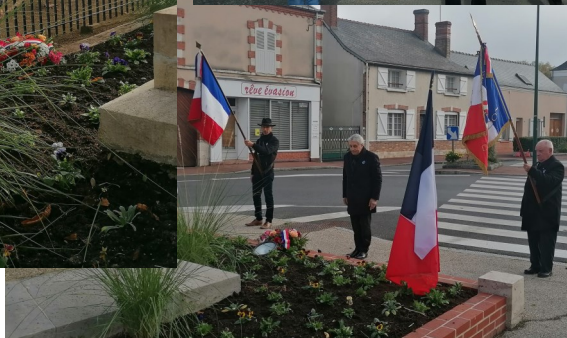
Au retour, devant la mairie, les élus ont remercié les nouveaux porte-drapeaux Sébastien Mikolajczyk et Sernin Brécié qui se sont portés volontaires, M. Bry, fidèle de toutes les commémorations mais ne pouvant porter un drapeau aujourd'hui et M. Emile Penot pour sa participation musicale très appréciée, avant de tous se réunir pour le vin d'honneur.



Le vendredi 11 novembre, à la 11ème heure, comme tous les ans, nous avons célébré le 104e anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918, qui a marqué la première étape de la fin de la Première Guerre mondiale. Les textes lus étaient très émouvants avec un hommage particulier aux deux soldats morts pour la France au Mali.

Merci à tous les enfants et aux nombreuses personnes présentes en ce jour et qui nous rappellent combien le devoir de mémoire est important. Merci aux porte-drapeaux pour leur dévouement.

Le cortège a terminé sa route autour d'un vin d'honneur à la salle du Tivoli où traditionnellement, des brioches ont été offertes aux enfants présents lors de cette commémoration.



Vendredi 16 décembre, Marie-Laure BEAUDOIN et Alain GRANDPIERRE, conseillers départementaux et Albert FEVRIER, Maire de Ladon ont signé deux conventions :

La première convention est destinée à l'informatisation de la bibliothèque municipale (enregistrement numérique des livres, musiques... et gestion) comme cela nous a été expliqué par les membres de la médiathèque départementale du Loiret présents.

Le département a doté notre bibliothèque d'un ordinateur en présence de Mesdames Evelyne GERMAIN (Présidente) et Anick PAYET, toutes deux bénévoles.

La seconde convention est destinée à l'inclusion numérique. Le département met à disposition un ordinateur pour les administrés qui peuvent venir l'utiliser pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque : le lundi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 15h00 à 17h00, le samedi de 11h00 à 12h00.

De chez vous ou sur place, vous pouvez également consulter le portail Loiretek qui vous propose une diversité et une richesse de ressources GRATUITES.

Vous y trouverez la presse, des livres numériques, une plateforme de musique et de cinéma ainsi que de l'autoformation tel que l'apprentissage de langues, la cuisine...

IL suffit de vous inscrire dans une bibliothèque du Loiret et sur la plateforme Loiretek (gratuit).



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'épopée du cimetière :

À l'origine, le cimetière se trouvait à côté de l'église de Ladon. Il est depuis, situé sur la commune de Villemoutiers.

En 1862 la mairie prend la décision de déplacer le cimetière, mais ce n'est qu'en 1871 que la commune adopte le projet après accord. La commune était alors en attente du projet de voie de chemin de fer et décide du transfert après connaissance de son tracé.

La commune achète :

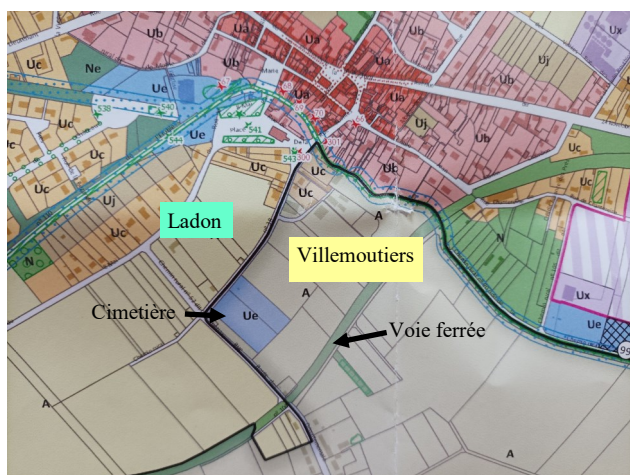
à M. Gaullier, avocat de Paris 17,02 ares de terrain lieu dit Le haut des merles à Villemoutiers.

à M. Mitton de Ladon, 38,30 ares de terrain lieu dit Le haut des merles à Villemoutiers.

M. Louis Grenet finance l'achat des terrains d'un montant de 3000F chez le notaire de Ladon, Maître Saucier, en août 1873.

Les travaux évalués à 5600F commencés en 1875 concernent le mur, les allées, les grilles.

La commune fait un emprunt, remboursé par la vente des concessions et reçoit un don de 1400F pour ces travaux, d'autres dons suivront. Il ne restera que 2600F à payer pour la commune.



Les nouveaux habitants venus s'installer récemment dans notre commune sont invités à se présenter en mairie, dans le respect de la loi RGPD.

C'est une façon pour nous de faire votre connaissance, de vous communiquer toutes les informations et démarches utiles à votre installation comme le tri sélectif, le ramassage des ordures ménagères, les horaires de la déchèterie ou encore les activités municipales ou associatives. C'est aussi pour vous l'occasion de vous inscrire sur les listes électorales, si vous le souhaitez.

Pour la collectivité, c'est le meilleur moyen de suivre la démographie de la commune et c'est un critère essentiel dans l'obtention des dotations de l'état.

QUELQUES INFORMATIONS

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :

**La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
vous accompagne pour la rénovation de vos logements à compter du :
1^{er} Février 2023**

Les aides, propriétaires occupants ou bailleurs :

Abondements des aides de l'ANAH

(sous réserve de votre éligibilité)

**Aides locales de la Communauté de Communes dont l'aide à la rénovation
des façades pour certaines communes dont LADON**

L'ANAH : Agence Nationale de l'Habitat accorde **des aides financières pour travaux** sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales. L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Sa mission depuis près de 50 ans est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et de réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et aux syndicats de copropriétés fragiles et en difficulté. Elle propose également aux propriétaires bailleurs privés un contrat pour faciliter la mise à disposition d'un parc locatif rénové à loyer abordable.

L'Agence est le partenaire privilégié des collectivités territoriales pour leur permettre d'intégrer la dimension du parc privé dans leurs politiques locales de l'habitat. Elle propose aux collectivités un appui méthodologique et des moyens financiers pour mener à bien leurs projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, notamment dans leurs opérations de résorption d'habitat insalubre, de traitement des copropriétés en difficulté, de revitalisation de leurs centres anciens. Enfin, elle soutient les associations propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence, pour en faciliter la rénovation et la transformation.

Lutter contre l'habitat indigne

L'habitat sur votre territoire est ancien et souvent en très mauvais état. Les habitants vivent parfois dans des conditions indignes, qui peuvent générer des risques pour leur santé et leur sécurité. L'intervention publique permet de mener des actions incitatives et/ou coercitives pour réhabiliter le parc de logements.

Lutter contre la précarité énergétique

Vous souhaitez définir une politique locale de lutte contre la précarité énergétique sur votre territoire. Pour définir une stratégie d'intervention efficace, qui permet de rassembler les partenaires autour du projet, des études préparatoires sont indispensables. L'Anah peut participer à leur financement, il faut pour cela vous adresser à votre Direction Départementale des Territoires (DDT). Celle-ci met à votre disposition les outils statistiques et méthodologiques nécessaires pour bien calibrer vos besoins.

Adapter les logements à la perte d'autonomie

Vous avez sur votre territoire une population âgée qui souhaite rester vivre chez elle. Vous souhaitez donc développer un parc de logements adaptés.

Pour définir une stratégie d'intervention efficace, qui permet de rassembler les partenaires autour du projet, des études préparatoires sont indispensables. L'Anah peut participer à leur financement, il faut pour cela vous adresser à votre Direction Départementale des Territoires (DDT). Celle-ci met à votre disposition les outils statistiques et méthodologiques nécessaires pour bien calibrer vos besoins.

Traiter les copropriétés fragiles et en difficulté

Investir de l'argent public dans de coûteuses réhabilitations de copropriétés peut constituer une lourde charge pour votre collectivité. Deux dispositifs expérimentaux proposés par l'Anah contribuent à prévenir la dégradation des copropriétés. Il s'agit de la Veille et observation des copropriétés (Voc) et du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (Popac). Leur mise en place permet dans certains cas de réduire la mise en oeuvre de dispositifs d'intervention lourds.

PLUIH : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat

Le conseil communautaire a prescrit par délibération du 5 septembre 2017 l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, tenant lieu de **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, décidant de lancer les travaux associant ceux du PLUi et ceux du PLH pour constituer un PLUi-H.

Le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal-Habitat permet de « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local tout en respectant l'environnement. Le PLUi-H permet également de garantir une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain tout en préservant les espaces agricoles et naturels.

Ce document couvrira l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes (38 communes) et définira le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Le projet de PLUi viendra remplacer le patchwork de plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, de cartes communales existantes sur le territoire et palliera l'absence de documents d'urbanisme spécifiques sur certaines communes.

À quoi va servir le futur PLUiH ?

o **Doter le territoire d'un outil d'urbanisme cohérent et unifié.** Le futur PLUiH remplacera en effet à terme l'ensemble des documents d'urbanisme existants actuellement sur le territoire et permettra aux communes couvertes par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) de disposer d'un document d'urbanisme de référence. Il s'agit pour cela de mettre en œuvre un projet partagé, voté et débattu par les élus, avec l'avis des habitants.

o **Décliner les nouvelles dispositions législatives en matière d'urbanisme**, issues notamment des lois Grenelle (2010) et ALUR (2014).

o **Mutualiser les moyens et définir des orientations complémentaires pour l'intercommunalité.** Ce document sera porteur d'un projet de territoire qui dépassera le cadre de l'urbanisme et qui devra être un document de référence pour la Communauté de Communes dans son contexte départemental et régional.

UNE APPROBATION DU PLUIH ENVISAGÉE AU 2nd TRIMESTRE 2023

> Après avoir été arrêté une première fois en conseil communautaire le 18 janvier 2022, le projet de PLUiH est entré dans une nouvelle phase administrative. Après consultation des communes, il a été arrêté une nouvelle fois le 14 juin 2022 pour prendre en compte certaines modifications souhaitées par les communes.

> La phase de consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Chambre d'agriculture, Région etc.) s'est terminée en septembre 2022 ; les avis reçus et la réponse éclairées de la CCCFG ont été annexés au dossier d'enquête publique.

> Les administrés ont pu consulter le projet de PLUiH ainsi que les différents avis reçus lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 5 janvier 2023.

Une approbation définitive par le conseil communautaire est envisagée pour **le 2nd trimestre 2023**.

⇒ **PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PLUI-H :**

www.comcomccfg.fr rubrique « le Territoire »



FIBRE :

C'est dans le cadre d'une délégation de service public que le département du Loiret a retenu Loiret Fibre, filiale locale de XP fibre pour construire, exploiter et commercialiser le réseau départemental FTTH nommé Lysséo (fibre flexible Home) dans les communes non desservies.

La fibre est actuellement déployée à partir des NRO (Noeud de Raccordement) situés dans notre commune jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique) situés dans les chambres Télécom enterrées, sur des poteaux ou dans les parties communes pour les immeubles de plus de 4 logements.

Ce réseau est ouvert à tous les opérateurs, de façon non discriminatoire.

Le réseau fibre c'est 120 fois le débit internet de l'ADSL.

A ce jour, SFR, ORANGE et BOUYGUES TELECOM ont signé ce contrat et peuvent donc proposer des abonnements fibre optique aux habitants éligibles. Les autres opérateurs peuvent à tout moment signer ce contrat d'accès au réseau Lysséo. C'est le fournisseur d'accès qui décide de la date à laquelle il ouvre la commercialisation de ses fibres optiques.

Pour SFR, les premiers raccordements se font depuis le 18 novembre 2022, pour Orange, quelques semaines plus tard, et pour FREE et Bouygues Télécom en 2023.

C'est l'opérateur que vous choisirez qui réalisera le raccordement final entre le PBO et votre logement, jusqu'à la pose du boîtier fibre et de la box.

Il est cependant conseillé de prévoir, avant l'intervention du technicien, le passage de la fibre et son cheminement dans votre domicile.

Quelque soit l'opérateur, l'installation de la fibre reste gratuite. Il peut cependant y avoir des frais de dossier.

Pour plus de détail ou connaître votre éligibilité à la Fibre suivez ce lien <https://lysseo.fr/>

PARTICIPATION CITOYENNE :

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

LE RÔLE DES CITOYENS RÉFÉRENTS : Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

En 2021 : signature du protocole avec le préfet, le commandant de groupement de gendarmerie local et la mairie de Ladon.

Depuis octobre 2022, des rencontres ont eu lieu entre les élus, les personnes référentes de quartiers de Ladon et la gendarmerie afin de présenter et de mettre en place ce protocole de partenariat dans un but unique de vigilance, de prévenance des faits ou comportements inhabituels pour éviter les cambriolages.



FOCUS SUR TOUTENKAMION GROUP

Toutenkamion Group, c'est en quelques chiffres clés :



**Le leader européen
en mobilité spécifique**



**Un chiffre d'affaires
de 25 millions**



**Dont 30 à 50% à
l'export** selon les années
(livraison dans + de 40
pays)



**Créé en 1936
au cœur de Ladon**



4 sites industriels en France

Ladon où est basé le siège social,
Viriat (01), Chartres-de-Bretagne (35),
St-Jean d'Angély (17)



300 salariés dont
une centaine à Ladon



Toutenkamion Group est le **carrossier constructeur de référence** dans la conception et la fabrication de solutions mobiles sur mesure pour les professionnels. Elles sont réalisées sur de nombreux formats : cabines, fourgons, véhicules utilitaires, camions porteurs, semi-remorques, shelters ou conteneurs.

À Ladon, nous sommes **spécialisés dans la conception et la fabrication d'unités mobiles**.

Nous permettons à nos clients de donner de la mobilité à leur activité et ce quel que soit leur domaine d'activité : santé, sécurité, secours, défense, culture, cinéma, TV, événementiel, formation, services, environnement...



Vous avez déjà dû entendre parler du **cinémobile** ? Le dernier en date a été inauguré en octobre 2022 en présence de Julie Gayet.

Les cinémobiles parcourent la région Centre-Val de Loire afin de proposer aux habitants éloignés des salles de cinéma une offre culturelle de proximité.

Le saviez-vous ? Le cinémobile a été exposé à l'Élysée et représentait le Loiret dans le cadre de la Grande Exposition du Fabriqué en France en juillet 2021.



Regardez-vous des émissions ou le sport à la télévision ?



Les **cars régie** sont les moyens mobiles qui permettent aux prestataires de tournages télévisés de retransmettre tout type de manifestation à la télévision.

Les centres médicaux mobiles permettent quant à eux d'aller vers la population pour lui apporter des services de soins, de dépistage, d'information et de sensibilisation.



Tous nos produits sont conçus, fabriqués et aménagés sur mesure dans nos ateliers à Ladon : fabrication de châssis, fabrication et usinage de panneaux composite de grande dimension, montage des carrosseries, création de mobilier et de sellerie, conception et installations électriques, hydrauliques, de plomberie et de climatisation, peinture, intégration et aménagement...

Chez Toutenkamion, ce sont les femmes et les hommes qui réalisent ces produits uniques, innovants et haut de gamme dans le respect le plus strict des règles de sécurité et de préservation de l'environnement.

Pour plus d'informations, voir notre vidéo ou consulter nos offres d'emploi : www.toutenkamion-group.com

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC propose un service de vidange à des tarifs préférentiels à tous les propriétaires et usagers de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en assainissement individuel. Ce service est proposé uniquement pour les 38 communes de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Comment ça marche :

Vidange « Campagne »

A compter du 1^{er} janvier 2022, Il est proposé une campagne de vidange par mois.

Retourner la convention de vidange « campagne » (convention campagne) **complétée et signée, avant le 15 du mois.**

Le SPANC transmet les demandes au vidangeur la semaine suivante.

Le vidangeur vous contacte durant les 15 derniers jours du mois pour fixer le rendez-vous.

L'opération de vidange se déroulera dans les 15 premiers jours du mois suivant.

Vidange « Urgente »

Pour toute intervention urgente, transmettre la convention de vidange « Urgente » **complétée et signée.**

A réception, le SPANC transmet votre demande au vidangeur qui vous contactera dans les 48h pour convenir du rendez-vous.

Les deux conventions sont à télécharger sur le site de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

Site : comcomcfg.fr, rubrique Cadre de Vie, SPANC.

Montants des redevances d'entretien des installations d'assainissement non collectif Prestations en campagne :

Vidange forfait 3m3	150.00 euros
Débouchage et curage des canalisations 1/2 h	125.00 euros
Frais de gestion SPANC	18.00 euros
Fosse supplémentaire sur le même site	125.00 euros
Evacuation des matières plus de 3m3	22.00 euros
Décachage et recherche installation	57.00 euros
Débouchage et curage des canalisations	2.00 euros
10 m de tuyau supplémentaire au-delà de 20 m	17.00 euros
Forfait déplacement en cas d'impossibilité campagne	55.00 euros

Pour toutes informations techniques,
contactez la technicienne du SPANC :

Carine VERMET

Pôle de Lorris
155, Rue des Erables – B.P. 7
45260 LORRIS

Montants des redevances d'entretien des installations d'assainissement non collectif Prestations d'urgence :

Vidange forfait 3m3	237.00 euros
Débouchage et curage des canalisations 1/2 h	200.00 euros
Frais de gestion SPANC	18.00 euros
Fosse supplémentaire sur le même site	180.00 euros
Evacuation des matières plus de 3m3	22.00 euros
Décachage et recherche installation	77.00 euros
Débouchage et curage des canalisations	2.00 euros
10 m de tuyau supplémentaire au-delà de 20 m	17.00 euros
Forfait déplacement en cas d'impossibilité campagne	110.00 euros

Tél : 02.38.92.31.11
Fax : 02.38.92.38.88



Quelques Chiffres

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Carte de 20 repas : 74€ soit 3,70€ le repas
Ticket exceptionnel : 4,70 €

TAXE DE BRANCHEMENT

Eau : 160 €
Assainissement : 700 €

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salle du TIVOLI (réservée aux ladonnais)

1 jour : 160 € sans chauffage; 250 € avec chauffage
2 jours : 320 € sans chauffage; 500 € avec chauffage

Salle POLYVALENTE

Tarifs pour les ladonnais

1 jour : 250 € sans chauffage; 450 € avec chauffage
2 jours : 400 € sans chauffage; 650 € avec chauffage

Tarifs hors commune (sauf mariage)

1 jour : 550€ sans chauffage
850€ avec chauffage
2 jours : 750€ sans chauffage
1200€ avec chauffage

CONCESSIONS FUNERAIRES

Concession 30 ans : 350 €
Concession 50 ans : 550 €

Colombarium et caverne :

15 ans : 450 €
30 ans : 900 €

Emplacement dédié à la dispersion des cendres gratuit
soumis à l'autorisation de la mairie

AGENDA DES FÊTES 2023

07/01 Vœux du maire à 15h

20/01 Assemblée générale, salle du Tivoli à 20h (Comité des Fêtes)

12/02 Bourse aux livres salle polyvalente (Comité des Fêtes)

03/03 Assemblée Générale et repas de la Fédération des Comités des fêtes (Comité des Fêtes)

24/03 Tournoi de pétanque nocturne , 20h, place de l'Ambulance (ACLB)

26/03 Repas des anciens

21/04 Tournoi de pétanque nocturne , 20h, place de l'Ambulance (ACLB)

01/05 Foire du 1er mai (Comité des Fêtes)

23/05 Tournoi de pétanque, 14h30, place de l'Ambulance (ACLB)

20/06 au 24/06 Exposition peintures enfants et adultes (Catherine Victoire)

23/06 Tournoi de pétanque nocturne, 20h, place de l'Ambulance (ACLB)

30/06 Spectacle des écoles salle polyvalente

02/07 Fête et repas organisé par le Conseil Municipal

07/07 Fin de l'année scolaire

08/07 Tournoi de pétanque, 14h30, place de l'Ambulance (ACLB)

27/08 Brocante, vide greniers (Comité des Fêtes)

04/09 Rentrée scolaire

08/09 Tournoi de pétanque nocturne, 20h, place de l'Ambulance (ACLB)

07 et 08/10 Vide coffres à jouets (Comité des Fêtes)

13/10 Assemblée Générale, salle du Tivoli à 19h (Union Sportive Ladonnaise, section Gym)

11/11 Loto du Foot salle polyvalente (Bellegarde Ladon Football Club)

19/11 Tournoi de badminton, salle polyvalente (ASCL Badminton)

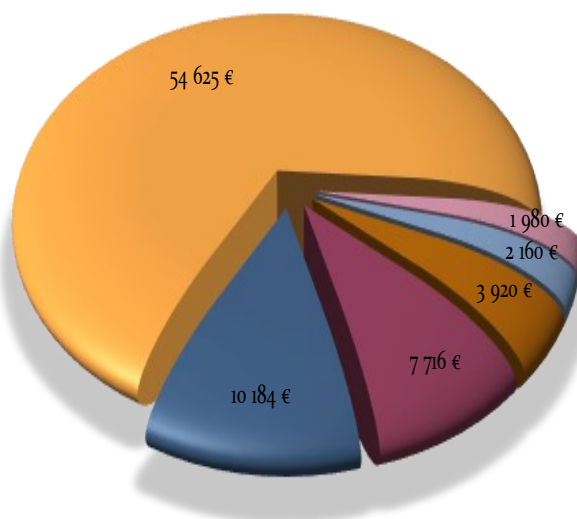
2 et 3/12 Concours de belote (Comité des Fêtes)

Les dates de nos marchés des producteurs et artisans seront communiquées ultérieurement sur PanneauPocket, facebook et affichées sur le panneau d'informations numérique devant la mairie.

BUDGET COMMUNAL 2023

Dépenses d'investissement

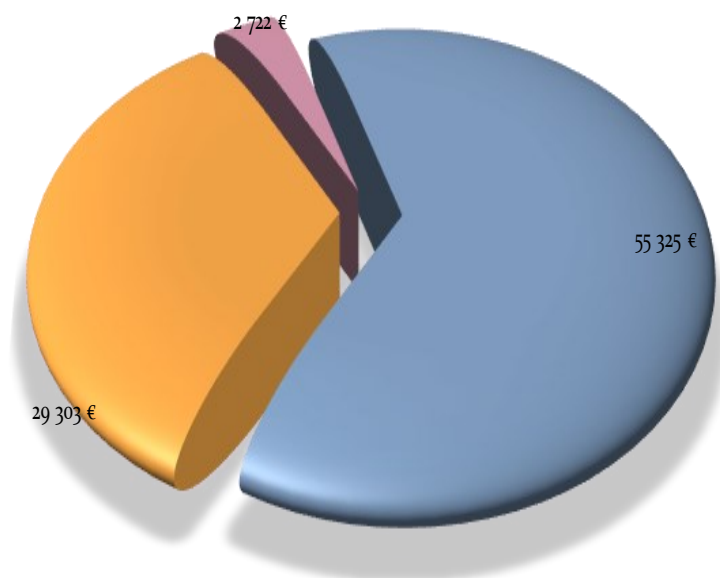
- Déficit d'investissement N-1
- Honoraires architecte travaux église
- Hébergement site internet
- Contrats logiciels mairie
- Immobilisations corporelles
- Remboursement emprunt EPFLI / ex. ets Bougréau



Soit un total réalisé de 108 017,14 euros TTC

Recettes d'investissement

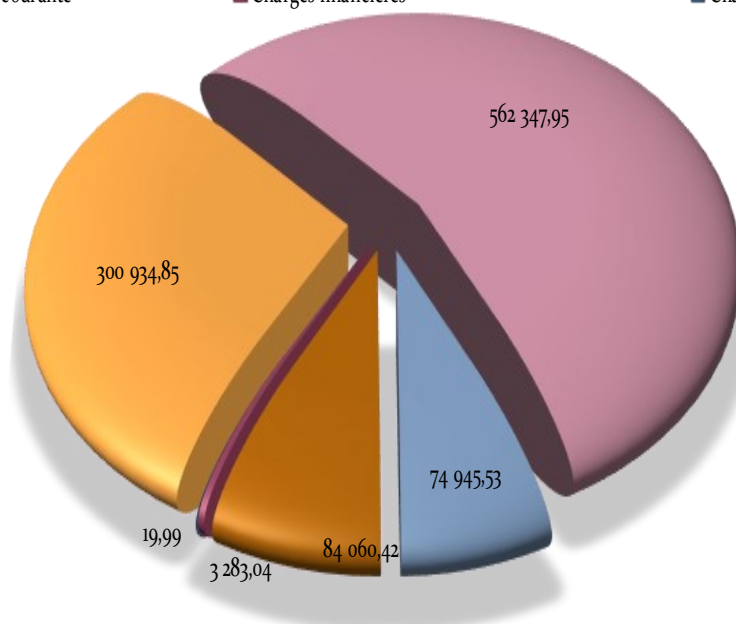
- FCTVA
- Taxe aménagement
- Financement du déficit d'investissement N-1



Soit un total réalisé de 87 811,78 euros TTC

Dépenses de fonctionnement

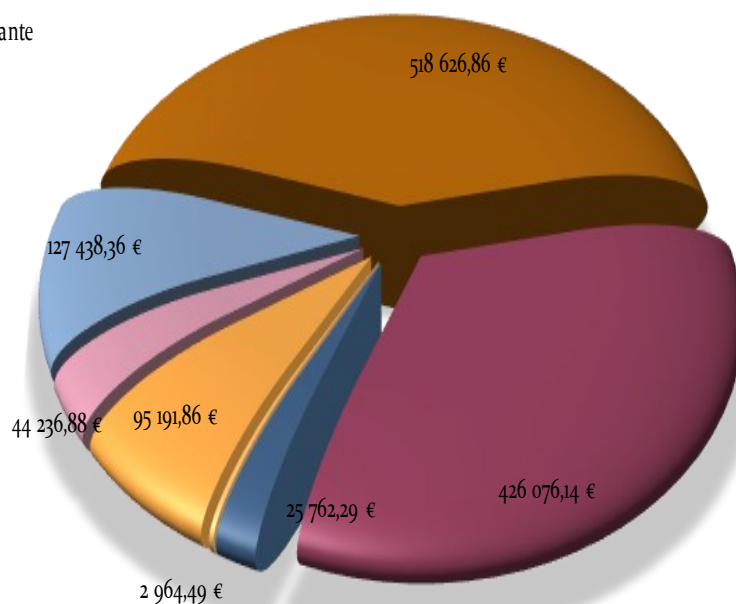
- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles



Soit un total réalisé de 1 025 571,78euros TTC

Recettes de fonctionnement

- Résultat de fonctionnement reporté
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Autres produits de gestion courante



Soit un total réalisé de 1 240 296,88euros TTC

Comment déclarer...

Une naissance :

La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable : *correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise.*

La naissance est déclarée par l'une des personnes suivantes :

- Père
- 2^e mère dans un couple de femmes
- Médecin
- Sage-femme
- Autre personne qui a assisté à l'accouchement

La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.

L'acte de naissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil.

Merci de fournir :

- Attestation du médecin ou de la sage-femme
- Déclaration de choix de nom si les parents font cette démarche
- Acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance
- Justificatif de domicile (ou résidence) de—de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- Pièces d'identité des parents
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les parents en possèdent déjà un

Un décès :

C'est un médecin qui constate le décès et établit le certificat de décès.

Toute personne majeure peut déclarer le décès, de préférence un proche (par exemple, un parent ou une personne possédant des renseignements sur l'état civil du défunt). Toutefois, si les causes du décès sont suspectes, les forces de l'ordre se chargent de la déclaration de décès.

Pour déclarer un décès, vous devez vous rendre à la mairie de la commune où le décès s'est produit, quelle que soit la nationalité du défunt.

Vous devez vous présenter avec les documents suivants :

- Votre pièce d'identité
- Si possible, le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie
- Tout document concernant l'identité du défunt (livret de famille, pièce d'identité ou acte de naissance par exemple)

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès. Le décès doit être certain et établi par l'examen du corps du défunt.

Décès à l'hôpital ou en maison de retraite :

L'établissement doit se charger de la déclaration de décès, dans les 24 heures.

En cas de mort violente (par exemple, décès accidentel, suicide), vous devez alerter la police ou la gendarmerie nationale.

Les obsèques ne pourront avoir lieu qu'après avoir obtenu une autorisation judiciaire, appelée *procès-verbal aux fins d'inhumation*.

Il est établi par un officier de police judiciaire, sur ordre du procureur de la République.

À la suite de la déclaration de décès, la mairie établit un acte de décès.

Etat Civil 2022

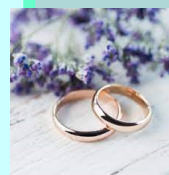
Naissance



DAME Saïan Johnny Alain	le 12 janvier 2022 à Amilly
ESCOUBOUÉ MICOULEAU Milán Louis Philippe	le 6 février 2022 à Amilly
MONTEIL Clémence	le 17 février 2022 à Amilly
BOISSONNET Maël Jean-Pierre Lucien	le 11 mars 2022 à Amilly
SAHA Jahÿwen Wendy	le 21 avril 2022 à Orléans
BASTAN Hasan	le 29 avril 2022 à Amilly
CHALLE Pablo Richard Jérémy	le 29 avril 2022 à Amilly
YENITURK Mikail Davut	le 4 mai 2022 à Orléans
BOUCHU Lucas Stéphane Maxime	le 8 juin 2022 à Amilly
ALIX ZAJKOWSKI Maé	le 26 juillet 2022 à Amilly
AMEKUDJI Amaya Massanh	le 17 septembre 2022 à Amilly
BILLON BERRY Maddy	le 7 octobre 2022 à Amilly
BILLON BERRY Maë	le 7 octobre 2022 à Amilly
COUTINHO PEBELIER Côme Bruno Manuel	le 31 octobre 2022 à Amilly
HAPPEY Léo Alexis	le 20 novembre 2022 à Amilly
MUGUET MASSON Léna	le 6 décembre 2022 à Amilly
MOUCHANAT Millie Clémentine	le 8 décembre 2022 à Gien

Mariage

Le 26 février 2022 : DIATTA Amy et LLORENTE Samuel Ernest
 Le 30 avril 2022 : DEMESSINE Brigitte Mireille Evelyne Marie et GARNIER Frédéric Marie
 Le 7 mai 2022 : MEMBRÉ Marie-Josée et GATELLIER Eric Raymond Pierre
 Le 25 juin 2022 : CHAMPÉ Elodie Elisabeth Micheline et FOSSATI Jordan Jocelyn
 Le 9 juillet 2022 : LANGLOIS Clémentine Claude Andrée et HAPPEY Mickael Jacques
 Le 13 août 2022 : AUDUREAU Cécile Michèle Patricia et PICARD Cyril Pierre Georges



Décès

MORELLI Serge Maurice	le 9 janvier 2022 à Ladon
PENOT Lucienne Suzanne Germaine née VILLOING	le 21 janvier 2022 à Ladon
BRAGUE Florence Colette Alice née GADIFFERT	le 1er avril 2022 à Ladon
PENOT Emile Georges Gustave	le 27 juin 2022 à Amilly
CHESNOY Maurice Georges	le 7 septembre 2022 à Amilly
CASANO Giovanni	le 27 septembre 2022 à Amilly
LEPAGE Michel Didier	le 29 septembre 2022 à Orléans
COURGEAU Patrick	le 29 octobre 2022 à Amilly
SAGOT Ginette née NAPOLI	le 25 novembre 2022 à Corbeil-Essonnes
AMELOOT Dominique Roger Marcel	le 11 décembre 2022 à Amilly
HARRY Colette Yvette Gisèle	le 21 décembre 2022 à Ladon
FICHELLE Sébastien François André	le 26 décembre 2022 à Boynes



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE

Yves DAUQUAIRE, président
Jean-Michel BALESDENT, vice-président
Claude VENON, trésorier
Claudine VENON, secrétaire
Tél : 02 38 90 18 08

ASSOCIATION COLLECTIF DE DEFENSE DE LA COMMUNE DE LADON

Alain LETORT, président
Tél 02 38 85 63 45 ou 06 09 49 69 54
labra57@aol.com

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LADON BADMINTON

Yann JEHANNO, président
Tél. 06 24 24 77 33
mail : badascl@hotmail.fr
http://ascl-badminton.fr

AVENIR CLUB BOULISTES LADONNAIS

Jérôme RATOVOARIVONJY, président
Tél. 06 60 76 16 07
Jerome.ratovoa@icloud.com
Annie POUSSINEAU, secrétaire
Tél. 06 14 47 67 89
poussineau.annie@orange.fr

BELLE GARDE LADON FOOTBALL CLUB

Lucie BODARD, présidente
Tél : 06 08 96 35 91
Dominique VAURY, secrétaire
Tél : 06 83 06 06 30
553733@lcfoot.fr

BIBLIOTHEQUE

Evelyne GERMAIN, présidente
germain.evelyne@yahoo.fr
Tél : 06 89 40 60 09

SECTION PEINTURE : Anim'art

Catherine VICTOIRE Tél. : 06 82 02 55 09
Victoireevasion@aol.com

CHORALE CHANTERINE

Claudette VALLADE, présidente
Tél : 06 63 47 86 52
Chef de cœur :
Véronique LACOSTE
Tél : 02 38 95 52 84
Tél : 06 61 17 52 84

CLUB DE LOISIRS DE LADON

Thérèse VAN ROUSSEL, présidente
Tél. 02 38 98 93 48 ou 06 82 41 09 87
Ou par mail : Claudette FACON
Claudette.facon45@orange.fr

CLUB DE TENNIS LADON

Christophe RIBAUT, président
Natacha RIBAUT, trésorière
Mail : tennisladon@gmail.com
Tél : 06 80 90 57 75

COMITE DES FÊTES

Sébastien Mikolajczyk, président
Mail : comitedesfetesladon@laposte.net
Tél : 06 99 73 50 20
(lors des manifestations)

UNION SPORTIVE LADONNAISE

Section Gymnastique
Anne DELAVEAU, présidente
Tél : 06 27 27 29 57
gymladon@gmail.com

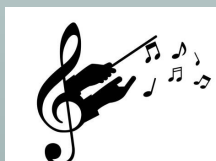
SOCIETE DE CHASSE

LA LADONNAISE
Association de chasse et
gestion du territoire
Mathieu TEIXEIRA, président
Tél : 06 80 00 46 87

NOUVEAU

POLYGAMM

Véronique LACOSTE, présidente
Tél. 06 61 17 52 84



ASSOCIATION ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE LADON

Association de parents d'élèves
Ludovic VALIENTE, présidente
aeemladon@gmail.com

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

AIR FLY SYSTEM Atelier

94 rue de Tigneurville

06 67 94 95 78

ALAIN DUBOIS ELECTRICITE

47 rue de la Bezonde

06 63 41 17 84

ASTEGREEN Alan Brunel

06 74 70 90 04

ATELIER DE LA PIERRE

240 route de Bellegarde

02 38 90 50 47

contact@latelierdelapierre.com

AXEREAL ELEVAGE LADON

225 rue du Moulin Routhion

02 38 95 68 26

BAR CHEZ TONY

12 Place de la Halle

02 38 16 11 89

BARBESOL Christian Antiquités

180 rue du Lt Thomasset

02 38 95 60 08

BEAUTE BIEN-ETRE

32 place de la Halle

02 38 93 07 60

BOULANGERIE MARNIER

91 Av. du 24 Novembre

02 34 49 39 67

BOUCHERIE DE LA HALLE

27 rue du Croissant

02 38 95 50 31

CABINET VETERINAIRES

Place de la Victoire

02 38 95 52 04

CAPROGA

380 rue de Chantereine

02 38 95 51 49

Catherine VICTOIRE

88 rue des vallées

06 82 02 55 09

Victoireevasion@aol.com

<http://cours-reve-evasion.blogspot.com/formation>

DARK VEIL TATTOO SHOP

Place de la Halle

Tchoum.darkveil@gmail.com

DES PIERRES ET DES MAINS Sandrine LANGEVIN

50 rue des pinières

06 80 00 15 26

sandrine@despierresetdesmains.fr

EVENEMENT VAPEUR VIVE DANS LE 45

M. BRIMBOEUF

59 rue de Mocquepoix

06 45 72 06 75

evv45@outlook.fr

GAMM VERT

225 rue du Moulin Routhion

02 38 07 11 90

02 38 95 50 68

GARAGE ASJ

544 Av. du 24 Novembre

02 38 95 54 61

GARAGE EUROREPAR CAR SERVICE Laurent MASSING

200 Route de Bellegarde

02 38 95 50 13

GRANNY'S ANTIQUE BARBESOL

180 rue du Lt Thomasset

02 38 95 56 36

Gilbert BEAUVAIS

Professeur de musique

Rue du 24 Novembre

02 38 95 58 41

Joëlle COUTURE

Place de la Halle

02 38 95 64 21

Ets GHESTEM AGRI (ex.HUGUENY)

Rue Montecuir

02 38 95 53 75

LA FOSSARDIERE

Rue de Chantereine

02 38 95 29 04

Lucas LECLAND IAD FRANCE

Conseiller immobilier

569 rue des déportés

06 42 95 94 75

lucas.lecland@iadfrance.fr

MURIELLE COIFF

101 Av. du 24 Novembre

02 38 95 50 80

NATUROPATHE Isabelle BAILLY

689 rue du Moulin Routhion

07 84 19 44 80

PIGEONNEAUX DU GATINAIS

La Borde

02 38 95 69 92 - 06 81 47 25 52

PLOMBERIE FOSSATI Jordan

80 rue vigneau

06 61 26 86 99

PLOMBERIE CHAUFAGE M3J

Avenue du 24 Novembre

06 67 03 21 80

PRESSE TABAC LOTO**Michel DELACOUR**

Place de la Halle

02 38 95 53 83

PIZZERIA TINSEE

107 rue du Capitaine de Bussière

09 87 72 70 70

PHARMACIE Stéphanie Denaes

86 Av. du 24 Novembre

02 38 95 50 30

PEINTURE POUILLIN Christophe

351 rue du Lieutenant Thomasset

02 38 95 58 37

R2 ELEC ET RENO

Raphael ALLEAU

06 33 81 36 03

Rodolphe CHAUVET

06 81 29 71 31

TAXI Philippe ARNAUD

06 84 70 55 49

Service client 02 38 95 66 66

TOUTENKAMION GROUP

901 rue du lieutenant Thomasset

contact@toutenkamion-group.com

Tél. 02 38 95 50 59

Fax. 02 38 95 54 73

TROPIX ONE

Florence MARMUITTE

420 rue de la Motte Bezin

09 72 45 48 53 ou 06 23 19 57 44

commercial@tropix-technologies.com

SEB INFORMATIQUE

Sébastien DELACOUR

09 65 33 76 80

SOPHIE TOILETTAGE

426 Avenue du 24 novembre

02 38 97 76 50 - 06 88 10 41 20

VALLEE DES MERLES S.A.S43 la vallée des merles (*Villemoutiers*)

02 38 95 50 68

VASLIER Pierre

Agent immobilier Les Portecclés de l'immobilier

06 15 83 13 95

V SURVIVAL Vie et Survie**Adventure Outdoor** Ludovic VALIENTE

06 37 36 71 03

75 rue du Lt de la Tour Maubourg

vsurvival@gmax.com

VIVAL

Place de la Halle

02 38 95 51 98

NOUVEAU**L'ATELIER DE LOLYN**

363 rue du 24 novembre

à LADON

06 34 04 61 24

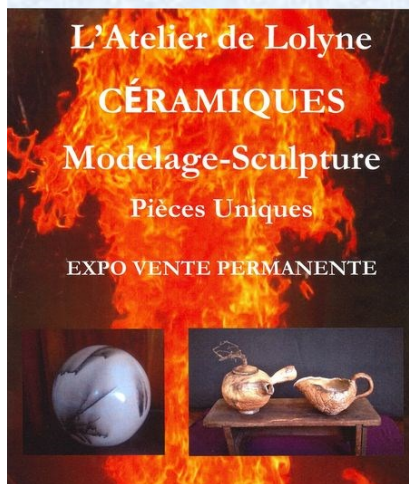
lolyne58@orange.fr

ZAZEN Pratique de l'assise méditative

363 rue du 24 novembre

à Ladon

02 48 16 52 05



Le dojo Zen ouvre ses portes à toute personne désireuse de pratiquer la méditation selon la tradition japonaise dans la lignée de Nishijima Roshi. Les zazen ont lieu chaque dimanche de 10h à 12h dans un espace pouvant accueillir 10 personnes. Ainsi, débutants, novices, monastiques, laïques peuvent venir partager ensemble la pratique sous la responsabilité d'un moine zen de l'école sōtō. Nul besoin d'être bouddhiste pour pratiquer. Ici, ni dogme ni prosélytisme religieux. Simplement s'asseoir et revenir à l'expérience primordiale du Bouddha historique Sakyamuni il y a 2500 an, l'expérience du vivre dans l'ici et le maintenant.

Zazen est un acte profond et révolutionnaire. C'est s'asseoir dans l'oubli des mots, au-delà des notions et des concepts. C'est le retour à la source, notre nature originelle. C'est aller vers une meilleure connaissance du Soi mais aussi une ouverture au monde, aux autres.

NUMEROS UTILES

URGENCES

Gendarmerie	02 38 90 41 11
SOS Médecins	02 38 54 44 44
Centre Anti-poisons	02 41 48 21 21
SAMU	15
SAMU Social	115
N° URGENCE EUROPEEN	112
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
CHAM Amilly	02 38 95 91 11
Urgences Enfance Maltraitée	119
Violences conjugales	3919
Maltraitance personnes âgées	3977
SPA Urgence	02 38 32 98 11

SANTE

Infirmière Virginie QUERALT	02 38 33 83 89
Pharmacie Stéphanie DENAES	02 38 95 50 30
Vétérinaires	02 38 95 52 04
Dr Le Minh Viem	07 82 21 90 43
Consultation le jeudi	
Médecin soins non programmés	02 18 12 14 47

SERVICES

SUEZ Eau Montargis	09 77 408 408
ENEDIS Dépannages	09 72 67 50 45
ENEDIS Dépannage Travaux	09 70 83 19 70
Dépannage GAZ GRDF	09 69 36 35 34
Urgence sécurité GAZ GRDF	08 00 47 33 33
EDF	09 69 32 15 15

Assistante Sociale Maison du département

de Montargis	02 38 87 65 65
Transports REMI	08 00 00 45 00
Bibliothèque	02 38 95 50 22
Ouverture : Lundi 17h30-18h30, Mercredi 15h-17h et Samedi 11h-12h	

ENFANCE

Ecole élémentaire	02 38 95 54 23
Ecole maternelle	02 38 95 55 07
Garderie	02 38 97 32 38
Relais Petite Enfance (ex. RAM)	02 38 90 48 21
rpe.bellegarde@comcomcfg.fr	
Internet et vous	
Pour vos imprimés : www.service-public.fr	



Agence postale de Ladon
Tél : 02 38 98 23 31

Horaires d'ouverture :

LUNDI après-midi : 14h30-16h30
MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI
10h00-12h00/ 14h30-16h30
SAMEDI matin : 9h45-12h00



SCP BUCHETON DESAULTY
Tél : 02 38 95 50 12
71 Place Marie Lafont
office.45050@notaires.fr

Déchèteries d'Ouzouer sous Bellegarde

Tél : 02 38 59 50 25

Horaires d'ouverture :

Mardi et Samedi : 9h00-12h00 et 13h00 à 17h00

Vendredi : 13h00 à 17h00

Mercredi : 13h00 à 17h00 du 1er avril au 31 octobre, fermé du 1er novembre au 31 mars
FERMETURE LE LUNDI

de Châteauneuf-sur-Loire

Tél : 02 38 59 50 25

Pour tout problème de ramassage de déchets ménagers,

contacter www.sictom-chateauneuf.fr

Ramassage des ordures ménagères : VENDREDI



Assainissement individuel

SPANC de la Communauté de Communes du Bellegardois

Tél : 02 38 92 64 13

ou spanc.cdc.bellegardois@orange.fr
spanc@comcomcfg.fr

France Service Bellegarde Tél : 02 38 90 90 75

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Office du Tourisme de Bellegarde

Tél : 02 38 90 25 37



Communauté de Communes :

www.comcomcfg.fr

Tél : 02 38 92 31 11